

JMLG/épéedebois

Paris, le 15 février 2013

Jean-Marie Le Guen

Député de Paris (XIII^{ème})
Adjoint au Maire de Paris
chargé de la Santé Publique et des Relations
avec l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris

Note

**A l'attention de
Madame Lyne Cohen-Solal**
Adjointe au Maire de Paris
Chargée du Commerce, de l'Artisanat,
Des professions indépendantes et des Métiers d'Art

Le maintien d'une offre de soin de premier recours accessible à tous les parisiens est une préoccupation centrale de la mandature. C'est pourquoi nous avons mis en place dès 2009 le programme « Paris Santé » qui vise développer les moyens d'une aide concrète pour la rénovation et la modernisation des centres de santé de la Ville ainsi que pour des projets de création de centres ou de maisons de santé.

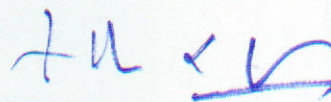
Dans ce cadre, les évolutions concernant l'offre de soin dans le 5^{ème} arrondissement font l'objet d'un suivi des plus attentifs notamment sur les différents projets en cours (Centre St Victor Mutualité, Centre de la rue Quatre Fages,...).

Concernant le Centre de l'Epée de Bois, et suite à un vœu présenté au Conseil de Paris du 9 juillet dernier, le Maire a eu l'occasion de réaffirmer son engagement pour son maintien.

Je te confirme que suite aux conclusions formulées par l'ARS Ile de France après la visite effectuée cet été, il apparait indispensable de prévoir des travaux pour une mise aux normes du service dentaire. Nous avons demandé que soient formulées des propositions afin de déterminer la nature et le montant des travaux à effectuer et de permettre la continuité de service du Centre dans les meilleures conditions possibles.

Je te tiendrai bien évidemment informée dès que possible de la solution que je préconiserai et de la teneur de la délibération qui sera proposée au vote du Conseil de Paris concernant ces travaux.

Par ailleurs, je t'informe que la passation d'une convention définissant les modalités d'exécution et de financement des travaux portant sur la modernisation du centre thermique de l'Epée de Bois sera soumise à l'approbation du Conseil de Paris lors de sa prochaine séance des 25 et 26 mars.



Jean-Marie Le Guen